

La labellisation E3D a pour objectif d'identifier et de multiplier les démarches globales de développement durable dans les structures scolaires. Elle permet non seulement une valorisation des actions menées et des équipes impliquées, en offrant une visibilité à leur travail mais également une pérennisation des partenariats existants, notamment à l'échelle territoriale, et ainsi d'inscrire ces démarches dans la durée.

[La circulaire du 24 septembre 2020](#), intitulée Agenda 2030, précise que l'éducation au développement durable se structure autour de nouveaux axes dont l'horizon est constitué par les **Objectifs de Développement Durable (ODD) de l'ONU** dans le cadre de **l'Agenda 2030**. Elle suggère une labellisation territoriale où plusieurs structures scolaires peuvent viser ensemble un label E3D collectif : une circonscription, un réseau d'écoles et son collège, un réseau collèges et lycées, mais aussi une cité scolaire ou un réseau d'éducation prioritaire. Une école ou un établissement peut donc prétendre aux deux labellisations.

Le cahier des charges national qui définit les principes, les enjeux, la mise en œuvre de la démarche, les conditions d'obtention du label E3D reste consigné dans la [note de service n° 2013-111 du 24-7-2013](#).

LES ENGAGEMENTS LIÉS À LA SOLLICITATION DE LA LABELLISATION

Un état des lieux du développement durable dans l'école/l'établissement/ le territoire éducatif

L'engagement dans la démarche se traduit par une phase d'autodiagnostic. Cet état des lieux de l'établissement est à réaliser autour de l'une ou de plusieurs des 17 thématiques, qui couvrent les 17 ODD fixés par l'Agenda 2030.

Le diagnostic doit mettre en évidence des axes de progrès à investir afin de construire la démarche. Un plan d'actions sera mis en place puis partagé avec l'ensemble de la communauté éducative.

Un projet EDD de l'école/de l'établissement/ du territoire éducatif

« Est considéré comme « E3D-École/Établissement en démarche de développement durable », tout établissement scolaire ou toute école engagée dans un projet établissant une continuité entre les enseignements, la vie scolaire, la gestion et la maintenance de la structure scolaire tout en s'ouvrant sur l'extérieur par le partenariat. »

Le projet EDD devra obligatoirement :

- prendre en compte globalement le développement durable dans ses quatre dimensions (sociale, économique, environnementale et culturelle) ;
- établir une continuité entre les enseignements, la vie scolaire, la gestion et la maintenance de la structure scolaire ;
- s'appuyer sur les valeurs de l'école (solidarité, respect, autonomie, responsabilité, ouverture au monde et aux autres) et former aux outils de la citoyenneté (démarche participative, débat argumenté...) ;
- mettre en place des partenariats pour développer le projet, alimenter la réflexion sous le contrôle de l'équipe éducative de l'établissement ;
- apporter des solutions aux problèmes courants de l'établissement en veillant à réaliser une autoévaluation périodique.
- s'engager dans la durée.

Les partenariats

Les institutions (État, collectivités, établissements publics) et la société civile (associations, entreprises, ...) représentent des partenaires privilégiés qui peuvent accompagner une démarche E3D.

Il semble essentiel de privilégier les partenaires locaux et d'établir pour les associations, comme pour les entreprises, une convention. Dans tous les cas, il est nécessaire de veiller à l'éthique du partenariat.

LE PROCESSUS DE LABELLISATION

Les niveaux de labellisation

Le label E3D se décline en 3 niveaux :

- Le niveau 1 --> niveau engagé
- Le niveau 2 --> niveau confirmé
- Le niveau 3 --> niveau expert

Des critères nationaux sont associés à chaque niveau. Ils sont consultables sur le site académique. Ils permettent aux équipes de situer l'état de la démarche de leur établissement et donnent également des perspectives d'évolution. Tout au long de l'année, il est possible de bénéficier d'un accompagnement

Les référents EDD de la structure ou du réseau désirant une labellisation prendront **obligatoirement contact par mail** et par le biais de leur chef(fe) d'établissement ou de leur directeur(directrice) avec la **chargée de mission EDD de leur département, dès le 1er trimestre** :

Gaëlle Broussolle-Clauzade en Corrèze à edd19@ac-limoges.fr,

Aurélié Patier en Creuse à edd 23@ac-limoges.fr,

Isabelle Paricaud-Douady en Haute-Vienne à edd87@ac-limoges.fr.

Un lien leur sera alors communiqué vers un **formulaire simplifié de candidature E3D de leur département à compléter**, qu'il faudra durant la période de l'appel à candidature enrichir de **pièces justificatives**. Ces dernières devront être réunies de préférence **dans un mur collaboratif** (digipad, padlet, genially...) ou **dans un dossier structuré unique zippé**, envoyé par courriel, selon le département d'origine à l'adresse indiquée ci-dessus.

L'ensemble des informations nécessaires, des documents à télécharger est disponible dans la rubrique Labellisation E3D du site académique.

Pour une candidature au niveau 1 au label, le dossier sera étudié par votre chargée de mission sous la responsabilité des IA-IPR, chefs de mission académique pour l'EDD.

Pour une candidature au niveau 2 au label, un entretien sera prévu entre une délégation de l'établissement et une commission multipartite.

Pour une candidature au niveau 3 du label, une visite de l'établissement devra être organisé(e) pour les chefs de mission académique éventuellement accompagnés de chargées de mission EDD et de partenaires.

Cette visite permettra :

- de rencontrer des représentants des personnels de direction, d'administration, d'enseignement, d'éducation, des personnels techniques, d'élèves, de partenaires extérieurs, de parents, investis dans la labellisation E3D.
- d'étudier des documents mis à disposition : projet d'établissement, comptes rendus de conseil d'école ou de conseil d'administration, de comité de pilotage, articles de presse évoquant des actions, productions d'élèves ... ;
- de visiter l'établissement pour aider à mieux se rendre compte des conditions de mise en œuvre du développement durable (économie d'énergie, de fournitures, aménagement intérieur et extérieur...).

À l'issue de l'étude du dossier, de l'entretien ou de la visite en présence du jury académique, chaque structure candidate recevra de la mission académique EDD une réponse par courriel accompagnée d'un commentaire.

L'obtention éventuelle du label ne constitue pas une fin en soi mais témoigne d'une volonté régulière de s'inscrire dans une démarche d'amélioration continue. Aussi, le label est attribué pour une durée de trois ans. À l'issue de ce délai, l'établissement détenteur d'un label, doit déposer un nouveau dossier de candidature, sur le niveau de son choix, pour obtenir le renouvellement de sa labellisation. Durant cette période de trois ans, il reste possible de postuler pour une labellisation de niveau supérieur à celle accordée.